

COMMUNE DE SAINT-LAURENT-LES-TOURS
Compte-rendu du Conseil Municipal
du mercredi 03 avril 2019 à 18h

Date de convocation : 29 mars 2019

Présents :

Mr Pascal Lagarrigue, Maire
Mme Christiane Labrousse, Mrs Maurice Eyzat, Julien Boris, adjoints
Mmes Géraldine Arnould, Amélie Ayrolles, Dominique Besse, Loëtitia Clément, Patricia Lamagat, Isabelle Tersou
Mr Jean-Marc Canet

Excusé représenté : Mr Willy Tchaghtchougha par Mr Julien Boris

Excusée : Mme Muriel Cazard

Absent : Mr Daniel Mack

Secrétaire de séance : Mme Isabelle Tersou

Ordre du jour :

- 1. Approbation du compte-rendu du conseil municipal du 14/03/2019
- 2. Vote des taux d'imposition 2019
- 3. Vote du budget primitif 2019 de la commune, du service assainissement et du lotissement les Prés de Lascol
- 4. Cauvaldor :
 - Transfert des compétences eau potable et assainissement au 01/01/2020
 - Bassins : demande d'achat du terrain par la Communauté de communes
- 5. Questions diverses

1. Approbation du compte-rendu du conseil municipal du 14 mars 2019

Le compte-rendu du conseil municipal du 14 mars 2019 est approuvé à l'unanimité après avoir apporté la modification au tableau du compte administratif 2018 du service assainissement : il convient de corriger l'erreur de saisie du montant du report des « restes à réaliser » et de remplacer la somme de 87 163,83 € par 1 956,83 €.

Ce dernier compte-rendu de 2018 étant approuvé, Mr le Maire souhaite que la synthèse des comptes-rendus de l'année 2018 soient diffusés aux administrés.

2. Vote des taux d'imposition 2019

Mr le Maire expose aux conseillers l'état de notification des taux d'imposition (état 1259) qui présente l'ensemble des taux d'imposition de la commune par nature de taxes, les bases prévisionnelles de l'année 2019 et le produit attendu à taux constant si aucune modification des taux d'imposition n'est décidée par l'assemblée municipale.

Il précise que les taux en vigueur en 2014 n'ont jamais été augmentés depuis notre élection. Il propose, malgré tout, de les maintenir comme cela a été envisagé, le 28 mars 2019, en commission communale des finances.

Malgré le désengagement de l'Etat et l'importante baisse des dotations qui en découle, et bien que Cauvaldor nous retienne 75 % de la fiscalité que nous devons conserver après prise en compte du transfert des charges et des produits à la communauté de communes, les projets réalisés à ce jour ne nous contraignent toujours pas à augmenter la fiscalité locale.

Les taux d'imposition en vigueur depuis 2014 sont donc reconduits :

- taxe d'habitation : 7,66 %
- taxe sur le foncier bâti : 12,17 %
- taxe sur le foncier non bâti : 161,52 %

→ **Le conseil municipal émet un avis favorable à l'unanimité à la reconduction des taux d'imposition.**

3. Vote du budget primitif de la commune, du service assainissement et du lotissement « les Prés de Lascol »

Mr le Maire présente aux nouveaux conseillers les différents budgets et donne les explications nécessaires sur les nombreuses lignes des sections de fonctionnement et d'investissement.

Budget primitif 2019 de la Commune

Le budget primitif s'équilibre en dépenses et recettes de fonctionnement à la somme de 1 604 705,75 €, et en dépenses et recettes d'investissement à la somme de 1 073 351,85 €.

Les programmes de la section d'investissement proposés sont examinés successivement :

- programme n° 200 Réserve foncière : 50 000 €
- " n° 215 Aménagement des bassins : 30 000 €
- " n° 216 Voirie – Réseaux : 10 000 €
- " n° 217 Enfouissements divers : 10 000 €
- " n° 218 Acquisition petit matériel : 10 000 €
- " n° 219 Informatique mairie : 5 000 €
- " n° 220 Achat mini pelle : 25 000 €
- " n° 222 Avenue Jean Lurçat : - Etudes : 15 000€
- Travaux : 683 046,18 €
- " n° 223 Foyer rural : cuisine, électricité, acoustique : 30 000 €
- " n° 224 Acquisition remorque : 6 960 €
- " n° 226 Eglise Crayssac 10 000 €
- " n° 227 Eglise St-Laurent (drains et sacristie) : 50 000 €
- " n° 229 Tennis + terrain multisport (abords) : 6 000 €
- " n° 230 Ecole : entrée + portes du bas : 5 000 €
- " n° 231 Ecole : cour du haut + tartan : 13 845,67 €
- " n° 232 Cimetière (drain) : 10 000 €
- " n° 233 Voirie Béquenques : 25 000 €
- " n° 234 Lotissement (buses chemin) : 7 000 €
- " n° 235 Boulodrome (éclairage) : 5 000 €
- " n° 236 Chemin Béoune (remise en état – buses – barrières) : 8 000 €

→ **Le conseil municipal émet un avis favorable à l'unanimité.**

Budget primitif 2019 du Service assainissement

Le budget primitif s'équilibre en dépenses et recettes d'exploitation à la somme de 628 727,57 €, et en dépenses et recettes d'investissement à la somme de 572 464,80 €.

Les programmes proposés pour l'année 2019 sont présentés :

- programme n° 110 Travaux divers : 21 956,83 €
- " n° 120 Station de St-Céré : 200 000 €
- " n° 130 Extension réseau Crayssac : 85 000 €
- " n° 140 Réseau la Pépinière : 60 000 €
- " n° 150 Réseau avenue Jean Lurçat : 100 000 €
- " n° 170 Projets d'extension : 67 507,97 €
- " n° 180 ZIA Actipole : 25 000 €
- " n° 190 La Pascalie : 10 000 €

→ **Le conseil municipal émet un avis favorable à l'unanimité.**

Lotissement les Prés de Lascol

Mr le Maire explique les opérations financières, notamment, à comptabiliser en cours d'année (remboursement d'emprunt et vente), qui donneront lieu à des écritures de constatation des stocks en fin d'exercice.

Le budget primitif s'équilibre en section de fonctionnement à 717 906,41 €, et en section d'investissement à 1 131 983,47 €.

→ **Le conseil municipal émet un avis favorable à l'unanimité.**

4. Cauvaldor

- Transfert des compétences eau potable et assainissement au 01/01/2020

Mr le Maire informe l'assemblée du souhait de Cauvaldor d'exercer la compétence eau potable et assainissement, dès le 01/01/2020, tel que le prévoit la loi « NOTRE ».

Ce transfert peut cependant être repoussé, au plus tard, jusqu'au 01/01/2026 mais les communes doivent pour cela délibérer chaque année ; pour que le report soit accepté, 20 % des communes de Cauvaldor représentant 25 % de la population doivent délibérer en ce sens.

- Bassins : demande d'achat du terrain par la communauté de communes

Mr le Maire explique que le 1^{er} bassin de Labrunie a été construit par Cauvaldor avec participation financière de la Commune.

Cauvaldor souhaite désormais acheter ce bassin ainsi que celui de Fontvieille, mais laisser l'entretien à la Commune. Le bassin servant d'exutoire des eaux de pluie du lotissement resterait propriété de la commune.

Après discussion, faute de suffisance de précisions sur cette opération, il est décidé de ne pas donner de réponse favorable pour l'instant et d'attendre des informations complémentaires.

5. Questions diverses

Pas de questions.

Fin de la séance : 21h00.

Vu le Maire,
Pascal LAGARRIGUE